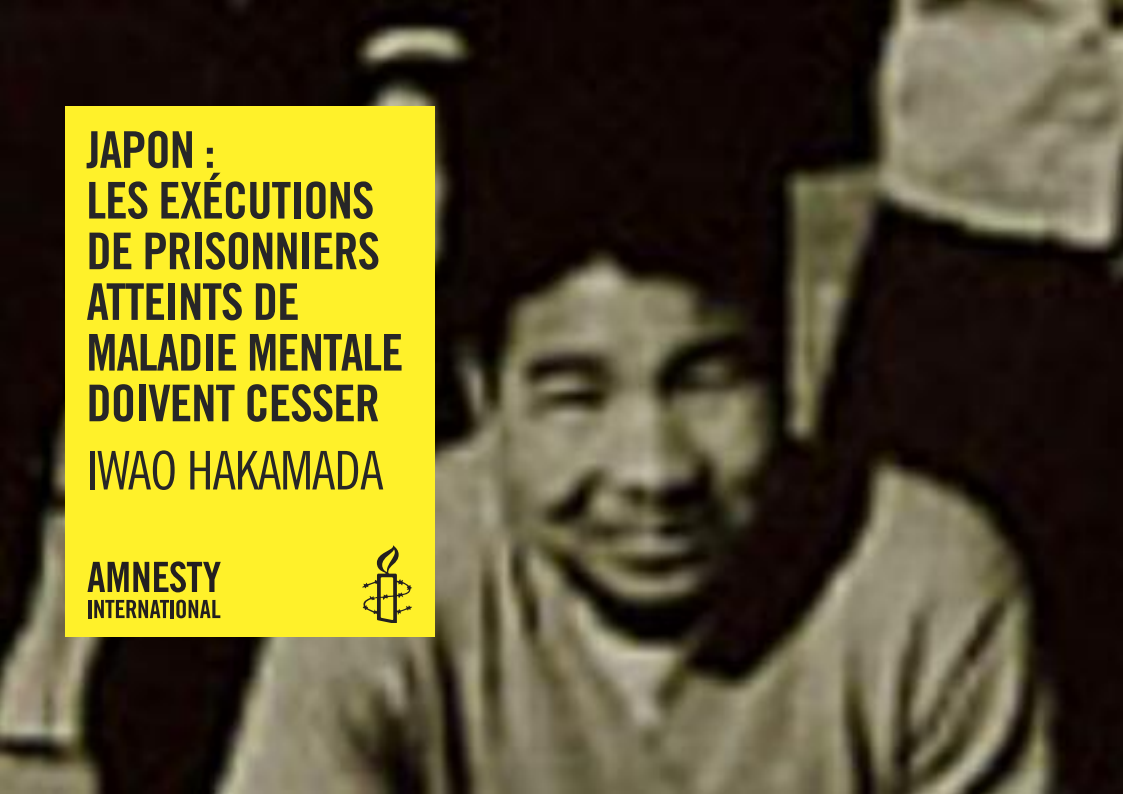




**JAPON :
LES EXÉCUTIONS
DE PRISONNIERS
ATTEINTS DE
MALADIE MENTALE
DOIVENT CESSER**
IWAO HAKAMADA

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



**JAPON :
LES EXÉCUTIONS
DE PRISONNIERS
ATTEINTS DE
MALADIE MENTALE
DOIVENT CESSER**
IWAO HAKAMADA

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



JAPON : LES EXÉCUTIONS DE PRISONNIERS ATTEINTS DE MALADIE MENTALE DOIVENT CESSER

Au Japon, des prisonniers souffrant de troubles mentaux continuent d'être exécutés, en violation des normes internationales.

L'un de ces prisonniers, Iwao Hakamada, soixante-treize ans, a passé plus de quarante ans dans le quartier des condamnés à mort pour un crime qu'il n'a peut-être pas commis. Ses aveux, sur lesquels il est revenu par la suite, ont été obtenus sous la contrainte après vingt jours d'interrogatoire par la police sans la présence d'un avocat. L'un des trois juges ayant siégé lors de son procès a plus tard déclaré publiquement qu'il croyait à l'innocence de cet homme.

Des signes de troubles mentaux ont commencé à apparaître chez Iwao Hakamada dans les mois qui ont suivi le rejet de son ultime recours. En 2006, un examen relatif à sa santé mentale - le premier qu'il ait subi - a révélé qu'il souffrait de troubles mentaux exacerbés par plus de vingt-huit ans d'isolement. Il a entamé une procédure en appel afin d'être rejugé.

À l'instar d'autres condamnés à mort au Japon, Iwao Hakamada est maintenu à l'isolement et ignore chaque jour s'il vivra jusqu'au lendemain.

PASSEZ À L'ACTION !

VEUILLEZ SIGNER CETTE CARTE POSTALE ET L'ENVOYER À LA MINISTRE JAPONAISE DE LA JUSTICE.

Photo : Le centre de détention de Tokyo, un des sept établissements au Japon où ont lieu des exécutions. © Amnesty International. Index : ASA 22/008/2009

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Madame la Ministre,

J'invite avec respect le gouvernement du Japon à :

- entreprendre un réexamen immédiat et indépendant du cas d'Iwao Hakamada en incluant un bilan médical complet ;
- commuer la condamnation à mort de cet homme en raison de sa maladie mentale ;
- lui accorder un nouveau procès conforme aux normes internationales d'équité des procès ;
- instaurer immédiatement un moratoire sur les exécutions dans la perspective d'une révision de la législation autorisant le recours à la peine de mort.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Nom :

Pays :

Affranchir
au tarif
en vigueur

CHIBA Keiko
Minister of Justice
Ministry of Justice
1-1-1 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
Tokyo 100-8977
JAPON

Photo : Iwao Hakamada dans les années 1960, avant son arrestation. © DR
Index : ASA 22/008/2009

Amnesty International, Secrétariat international,
Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres
WC1X 0DW, Royaume-Uni. www.amnesty.org